

# Même les requérants mineurs n'échappent pas à l'expulsion

**ASILE • Un Somalien de 17 ans, sans famille, a été embarqué jeudi par la police. Son professeur, doyen à l'OPTI, monte aux barricades.**

MICHAËL RODRIGUEZ

«Un nouveau pas dans l'humanité vient d'être franchi par les autorités vaudoises et suisses.» Cette fois, ce n'est pas la Coordination asile qui le dit, mais le responsable des classes d'accueil du canton, Etienne Corbaz. Dans un communiqué diffusé dimanche, ce doyen à l'OPTI (Organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion) s'insurge contre l'arrestation d'un de ses élèves, Abdirashid, un Somalien de 17 ans.

## Réveillé par la police

Jeudi dernier, dans un centre de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants, l'adolescent a été réveillé par la Police de sûreté vaudoise pour être conduit à l'aéroport de Zurich-Kloten. Destination: Rome. Dans sa fuite loin de la guerre en Somalie, Abdirashid était d'abord passé par l'Italie – et par le camp de réfugiés de Lampedusa, de sinistre réputation. Il est arrivé en Suisse en janvier 2009, et était scolarisé à l'OPTI depuis la dernière rentrée d'août. Sa mère vit en Somalie et son père est décédé il y a deux ans, relate encore le communiqué.

En vertu des accords de Dublin, acceptés par le peuple suisse en 2005, les requérants ayant déjà déposé une demande d'asile dans un autre pays signataire y sont presque systématiquement renvoyés. Peu importe qu'il s'agisse de mineurs non accompagnés: selon l'Office fédéral des migrations (ODM), les règles sont les mêmes que pour les adultes... A partir de quel âge peut-on donc expulser un enfant? A cette question, les autorités fédérales ne répondent pas.

## Des lois «injustes»

«Nous savons que ce départ a été fait dans le respect



Le ministre vaudois de l'Intérieur, Philippe Leuba, réfute le reproche d'inhumanité, et assure que l'adolescent sera pris en charge à son arrivée en Italie. ARC

des lois, écrit Etienne Corbaz. Mais que dire de lois qui lancent sur les routes de l'Europe un mineur, seul, sans aucun soutien? Que dire de lois qui stoppent un jeune homme dans ses recherches de formation? (...) Nous devons dire notre opposition à l'injustice de ces lois.»

Dans un communiqué envoyé hier, le syndicat SUD a également fait part de son indignation, accusant les autorités de violer la Convention internationale des droits de l'enfant. «Procéder à une rafle aux premières heures du matin rappelle les heures les plus sombres de l'histoire de l'Eu-

rope», ajoute le syndicat, affirmant que ces méthodes ont «profondément heurté» les enseignants, les camarades de classe d'Abdirashid et le personnel du centre.

## Leuba s'en lave les mains

Le ministre vaudois de l'Intérieur, Philippe Leuba, réfute le reproche d'inhumanité, et assure que l'adolescent sera pris en charge à son arrivée en Italie. Mais il dit n'y être pour rien dans cette affaire. Selon lui, les autorités fédérales sont seules compétentes pour appliquer les accords de Dublin.

«Je n'ai pris aucune décision dans ce dossier, clame le

conseiller d'Etat libéral. Il n'y a pas un seul conseiller d'Etat en Suisse qui soit compétent dans ce domaine.» N'est-ce pourtant pas la police vaudoise qui procède aux mesures de contrainte? «La police cantonale n'est pas rattachée au Département de l'intérieur, rétorque le ministre. En outre, elle ne fait qu'exécuter une décision de l'ODM.»

Philippe Leuba n'a guère apprécié le vigoureux communiqué du professeur de l'OPTI. «Sa démarche pose un certain nombre de questions», lâche-t-il. Mais je réserve d'abord ces questions au collège gouvernemental.»

## FICHIERS PÉDOPHILES À LA RSR

# L'ex-cadre est condamné

JÉRÔME CACHIN

Le recours au Tribunal de police n'a pas été payant pour l'ex-cadre de la Radio suisse romande accusé d'avoir téléchargé 13 images de jeunes filles de 12 à 14 ans dans des poses érotiques. Dix jours amendes à 100 francs avec sursis: la peine prononcée hier par le président Philippe Colelough pour «pornographie dure» confirme celle qu'avait infligée le juge d'instruction à cet homme de 47 ans, au casier vierge. Elle suit aussi le réquisitoire du procureur Eric Cottier.

L'accusé devra payer les frais de justice de plus de 10 000 francs. Hier en fin d'après-midi au Palais de justice de Montbenon, le magistrat a retracé «des louvoisements» de la stratégie de la défense. Plusieurs fois, l'accusé a fait «non» de la tête en l'écoutant.

Les faits remontent au premier semestre 2005, mais ils n'ont déboulé sur la place publique que trois ans plus tard, à cause de Jorge Resende, un informaticien de la RSR qui avait découvert le corps du délit. En janvier 2008, Jorge Resende, qui ressentait «malaise et frustration» à cause de son licenciement, commence à parler. En février, l'ex-cadre dit «spontanément» à la police qu'il avait téléchargé des photos d'un site porno. Quinze jours plus tard, après avoir consulté un avocat, le redit au juge d'instruction.

En mai dernier, lors de la première journée d'audience devant le Tribunal de police, poursuit le juge Philippe Colelough, l'accusé admettait en avoir téléchargé «une cinquantaine», présentait un alibi et

parlait de «complot». La seconde journée d'audience, mardi dernier a montré que son alibi, selon lequel il aurait été occupé par des réunions lors des copies («synchronisations») de son ordinateur de poche à son ordinateur professionnel, a été «anéanti», estime le juge: l'instruction complémentaire a mis en évidence qu'il ne tenait pas à cause du réglage automatique de l'heure au passage de l'hiver à l'été.

Mardi, l'accusé présentait un nouvel alibi: il conduisait sa fille de Lausanne à Pontarlier. Les témoignages concordants de sa femme et de sa fille (notre édition de mercredi), sont qualifiés de «peu probants» par le juge. C'est pendant ces trajets que les synchronisations auraient eu lieu. Or, «il a bien fallu que quelqu'un les fasse», lance-t-il, rappelant que l'ex-cadre affirmait avoir toujours son ordinateur de poche sur lui. Et désormais, rappelle le juge, l'accusé niait le moindre téléchargement. La thèse d'un téléchargement involontaire, Philippe Colelough l'écarte. Tout comme il écarte celle du complot. «Ma conviction est fondée sur une grande partie de vos déclarations», affirme le juge face à l'accusé.

«Des éléments de faits ont été balayés d'un revers de main» déplore M<sup>e</sup> Alexandre Reil, avocat de la défense, à la sortie de l'audience. «Il y a des incohérences que ni les juges, ni le procureur, ni moi n'avons comprises, ajoute son client. Je ne suis pas le monstre décrit dans la presse, je ne suis pas le «sexopathe» du canton de Vaud.» Il a cinq jours pour songer à un nouveau recours. I

## LAUSANNE

# Le projet de métro M3 entre officiellement dans la course

Le choix de la desserte en transports publics du nord de la ville de Lausanne ne se fera pas avant l'été 2010. Ce report permettra d'examiner une variante de métro M3 proposée par la Ville de Lausanne. Elle s'ajoute aux deux projets de tram déjà en lice.

L'Exécutif lausannois avait lancé un pavé dans la mare en annonçant il y a un mois, à la surprise générale, qu'il étudiait un projet de M3 reliant la gare de Lausanne à la Blécherette, en passant par Beaulieu. Désormais, cette variante fait partie des hypothèses officielles retenues par la délégation poli-

tique en charge du projet des axes forts du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM).

«J'estime que cette variante doit être étudiée pour éviter les frustrations ou les accusations», a relevé hier en conférence de presse le chef du Département des infrastructures, François Marthaler.

Parallèlement, la Ville de Lausanne étudie un tunnel routier, long de 850 mètres, sous la place St-François. A terme, la place devrait être débarrassée du trafic motorisé.

ATS/MR

## LAUSANNE

# Le douzième Festival Bach bat son plein

MARIE ALIX PLEINES

Avec trois cantates baroques du meilleur cru, les interprètes «locaux» du 5<sup>e</sup> concert de la 12<sup>e</sup> édition du Festival Bach de Lausanne ont enchanté un public nombreux, samedi soir à l'église St-François.

C'est sans conteste un Ensemble baroque du Léman électrisant et inspiré qui mène le bal. Sous la direction nuancée de Julien Laloux – un des membres fondateurs de l'orchestre en 2003 – les cordes tourbillonnent, ponctuellement assagies par le timbre caressant d'un hautbois d'époque.

Les élans jubilatoires et virtuoses de la cantate BWV 36c «Schwingt freudlich euch empor» révèlent toutefois les limites des registres du jeune chœur de la Haute école pédagogique de Lausanne. L'écriture exigeante de J.S. Bach ne souffre en effet aucune approximation, aucun «flou artistique». Une évidence qui met également à l'épreuve le timbre fruité et malheureusement instable de

Sabina Fulgosi. En dépit d'une belle souplesse et d'une musicalité sensible, la soprano manque cruellement de puissance, et semble à certains moments faire acte de présence. La voix claire et l'articulation soignée du ténor Fernando Guimaraes fait merveille dans des récitatifs ciselés. Et la basse chantante de Matteo Bellotto affronte vaillamment les accents triomphaux de son air – une sorte de mini concerto brandebourgeois pour cordes et voix obligée!

Suit un étonnant oratorio «hanséatique» du grand compositeur et ami de Bach Georg Phillip Telemann, en l'honneur du bicentenaire évangélique de la ville de Hambourg dont il est le cantor.

Un extraordinaire éclat de rire choral, de grands moments instrumentaux – concitato à l'italienne, fugato bien construits – l'œuvre regorge de magnifiques chromatismes et de choraux solennels. La partition expressive convient beaucoup mieux au chœur qui s'y épa-

nouit. Quant à la somptueuse voix d'alto de Nina Amon, elle survole les agréments du phrasé baroque avec une générosité sereine.

En final, la cantate BWV 138, «Warum betrübst du dich, mein Herz», s'élève calmement. La couleur dramatique et les modulations improbables

du choral et du récitatif introductifs portent la marque distinctive de l'immense génie du Kantor de Leipzig. Et l'auguste choral conclusif plane au-dessus d'une véritable symphonie pour cordes. Du grand Bach! Dont le festival éponyme perdure encore jusqu'à samedi prochain. I

## PROGRAMME BAROQUISSIME

Après l'incursion remarquée, le samedi 7 novembre, du Trio Maurice Steger «Au temps de Haendel et de Purcell» en début de festival, Bach accueille à nouveau son jumeau contemporain, Haendel, accompagné par le magicien vénitien du concerto, Antonio Vivaldi, ce vendredi au Casino de Montbenon. L'ensemble instrumental La Risonanza, dirigé par Fabio Bonizzoni, l'organiste Pavao Masic – Grand Prix Bach 2006 – et la soprano Raffaella Milanesi proposent force concertos et cantates du tiercé gagnant des compositeurs baroques.

Et samedi, le grand finale du Festival Bach est confié à l'Ensemble Elyma, issu du Centre de musique ancienne de Genève. Cinq solistes aux carrières confirmées interpréteront l'oratorio romain «La Resurrezione» de Haendel sous la direction de Gabriel Garrido. Une œuvre d'envergure aux confins de l'opéra baroque, créée en 1708 au Palazzo Ruspoli, et qui clôt en beauté cette 12<sup>e</sup> édition de la manifestation classique lausannoise. MAP

## EN BREF

### AVENIR DE LA CGN Des députés des trois cantons sur un même bateau

Des députés vaudois, genevois et valaisans de toutes les sensibilités politiques réclament une vision à long terme pour l'avenir de la CGN. Ils vont déposer une résolution ou une interpellation de soutien devant leurs Grands Conseils respectifs. «Nous avons le lac et la CGN en commun. Il faut soutenir ce trésor», a déclaré hier Fabienne Freymond Cantone (ps/VD), présidente du Forum interparlementaire romand (FIR) et membre du nouveau comité intercantonal pour le soutien à la CGN. Les députés demandent à leurs Conseils d'Etat de prévoir une indemnité annuelle pour éponger les déficits et des budgets pluriannuels d'investissements pour rénover la flotte Belle Epoque et acquérir des bateaux peu gourmands en énergie. ATS